



## Conditions générales d'utilisation et de vente pour les distributeurs

### Conditions générales d'utilisation – clients Distributeurs

L'acquisition de forfaits, que ce soit via un intermédiaire ou en vente directe, suppose la connaissance et l'acceptation intégrale des clauses de transport ainsi que des conditions générales d'utilisation affichées dans les points de vente et disponibles sur simple demande.

### Conditions générales de vente – clients Distributeurs

- Les conditions « Clients- distributeurs » sont applicables dans le cadre d'un contrat de collaboration pour la distribution de forfaits de remontées mécaniques, le distributeur-revendeur est réputée seule entité cliente de D.S.V. S.A.S.
- La validation de ces accords sous-entend la signature par les 2 parties, de 2 exemplaires du présent contrat au plus tard le 31 octobre précédent la saison hivernale.
- La dégressivité des tarifs des forfaits à jours consécutifs tient compte de la prise de risques météorologiques pouvant entraîner une fermeture partielle ou totale du parc de remontées mécaniques.
- L'usager client d'un distributeur-revendeur ne saurait prétendre directement à une quelconque somme ou prestation compensatrice auprès du Domaine Skiable de Valmorel S.A.S. Les demandes éventuellement formulées directement par l'utilisateur au bureau des remontées mécaniques seront transmises au distributeur-revendeur pour traitement par celui-ci. En cas de réclamation émanant du Client-Distributeur, liée à la fermeture totale ou partielle du domaine à l'initiative de l'exploitant ou à l'impossibilité de liaison entre les différents domaines skiables, et sur présentation des justificatifs nécessaires, l'émission d'un dédommagement sous forme d'avoir ou de remboursement partiel ou total sera étudiée au cas par cas. Conformément aux Conditions Générales de Vente, seule une interruption supérieure à une journée et concernant plus de 85 % des installations de la station de Valmorel (valeur puissance SNTF : débit de l'appareil conjuguée avec la dénivelée et le type d'appareil : données à disposition sur simple demande auprès de nos services), pourra faire l'objet d'un éventuel dédommagement du préjudice subi.
- Dans le cas de non-consommation partielle ou totale du forfait par le fait de l'usager client, le Domaine Skiable de Valmorel S.A.S n'est tenu à aucun dédommagement. La non-consommation du forfait par le fait du consommateur ne peut être prise en compte que dans le cadre d'une assurance adaptée, comme celle proposée en supplément auprès des caisses des remontées mécaniques.
- Respect des mesures et règles sanitaires : Dans le but de faire face à toute pandémie déclarée comme telle par les autorités de santé, et notamment dans le contexte épidémique du Covid19, l'exploitant a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites «barrières». L'Usager est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. Tout Usager titulaire d'un **FORFAIT RM** est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, l'Usager s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.
- Pour tous les autres points, ce sont les conditions générales de vente affichées dans les points de vente et disponibles sur simple demande, qui s'appliquent.